Chaîne d'intégrité du document : DB 6A 75 A8 2D 18 37 0F A1 76 DC 00 46 93 32 33
AR préfecture : 094-200058014-20241217-2024-12-17_3820-DE
Reçu en préfecture le : 23/12/2024
Publié le : 23/12/2024
Par : Michel LEPRETRE
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/499412

oits de préemption urbain simple et renforcé délégué à la commune de Vitry-sur-Seine

vitry-sur-seine

Grand Orly seine bièvre

Légende

1 : Périmètre des droits de préemption urbain simple et renforcé délégué à la commune de Vitry-sur-Seine*

* ce droit ne s'applique que sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU

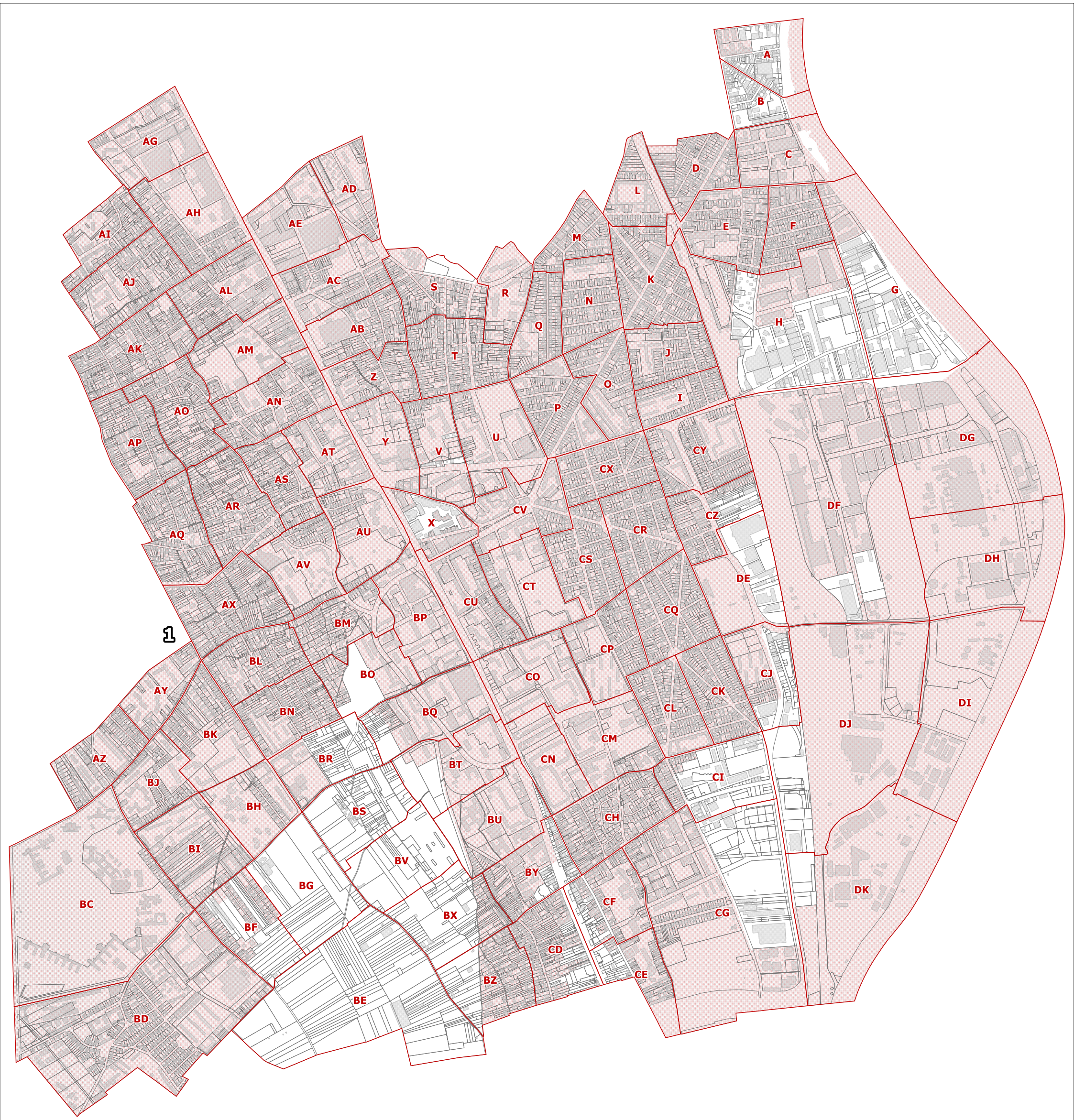

Réalisation : TH, Novembre 2024 | Source : données internes | Mairie de Vitry-sur-Seine, Service EUP/DAFU